

## PLAN DE COURS

**TRIBUNAL-ÉCOLE**

**DRT 3913-A**

**Faculté de droit 2020-21**

**Automne 2020**

**Professeur : NATHALIE CROTEAU**

Tél. 514-524-5405

[ncroteau@qc.aira.com](mailto:ncroteau@qc.aira.com)

### **DESCRIPTION DU SUJET ET DU DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ**

- Les étudiants devront produire un mémoire individuel puis collectif basé sur un exposé des faits.
- Par la suite, ils devront plaider leurs questions en litige lors du procès simulé.

### **OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

Au terme de l'activité, l'étudiant ou l'étudiante aura développé :

- sa capacité d'analyse et de raisonnement logique;
- son aptitude à la recherche juridique et à la rédaction;
- sa maîtrise de la langue parlée et écrite;
- son aptitude au respect des contraintes et des échéances.

Plus spécifiquement, l'étudiant ou l'étudiante aura démontré sa capacité à

- qualifier juridiquement une situation de faits;
- analyser méthodiquement un problème juridique;
- formuler des hypothèses pour orienter sa recherche;
- effectuer une recherche rigoureuse et complète des sources de droit applicables;
- développer une argumentation cohérente et conforme à l'état du droit;
- utiliser efficacement le produit de sa recherche pour étayer son argumentation;
- communiquer clairement et concisément ses positions dans la langue juridique, tant par écrit qu'oralement et

- être autonome dans l'accomplissement de sa démarche

## **FONCTIONNEMENT DES SÉANCES**

Tous les cours sauront en ligne avec un approche synchrone à l'exception du cours du 2 septembre qui sera asynchrone.

## **DESCRIPTION DES MÉTHODES D'APPRENTISSAGE ET D'ENSEIGNEMENT**

Ce cours est une activité pratique. Il y aura donc très peu d'exposés magistraux. Le professeur sert de guide à l'étudiant dans son activité de recherche, de rédaction et de plaidoirie.

Suite à l'étude de l'exposé des faits, l'étudiant devra déterminer le cadre juridique du problème et transmettre au professeur son analyse.

Le professeur s'assure de la compréhension du sujet par l'étudiant en lui posant des questions. Les étudiants verront à identifier les questions en litige qui feront l'objet de leur rédaction et plaidoirie.

Les rencontres de groupe visent à aider l'étudiant dans sa recherche et sa rédaction.

Le professeur répond aux questions de l'étudiant quant au travail pratique qu'il doit réaliser.

Le professeur s'assure que l'étudiant a bien réalisé un plan avant de commencer sa rédaction.

Le professeur fera un exposé magistral quant aux techniques de plaidoiries.

Le professeur rétroagira à la plaidoirie de l'étudiant afin de lui permettre de faire des changements et de s'améliorer.

Le professeur commenterà la plaidoirie de l'étudiant tant au niveau du contenu que de la présentation.

## **ÉCHÉANCIER**

Début des cours	<b>26 août 2020</b>
Remise du cadre juridique	<b>2 septembre 2020 à 9h</b>
Remise du plan	<b>21 septembre 2020 à 16h</b>
Dépôt mémoire individuel	<b>7 octobre 2020 avant 17h00 par voie électronique au professeur</b>
Dépôt mémoire collectif	<b>6 novembre 2020 avant 13h30 Sur Studium et à l'autre équipe</b>
Tenue des procès	<b>Entre le 16 au 20 novembre 2020 (horaire exact à confirmer)</b>

## **HORAIRE DES RENCONTRES**

- 26 août 2020 à 16 heures**

Présentation du déroulement de l'activité et des objectifs du cours.  
Création des équipes. Présentation de l'exposé des faits.  
(Non-enregistré)

- 2 septembre 2020 à 16 heures**

Détermination du cadre juridique et de la théorie de la cause.  
Cours pré-enregistré et asynchrone.

- 9 septembre 2020 à 16 heures**

Rencontre avec le groupe des demandeurs pour déterminer les questions en litige.  
Discussion sur les arguments.  
(Non-enregistré)

- 16 septembre 2020 à 16 heures :**

Rencontre avec le groupe des défendeurs  
Discussion sur les arguments.  
(Non-enregistré)

- 23 septembre 2020 à 16 heures**

Rencontre avec tous les étudiants  
Présentation orale des arguments de part et d'autre  
Discussion sur les plans  
(Non-enregistré)

- 30 septembre 2020**

Rencontre individuelle à compter de 16 heures (facultatif)

(Non-enregistré)

**Mardi, 6 octobre 2020 AVANT 17h00. Remise des mémoires individuels au professeur par dépôt électronique**

- **7 octobre 2020**

**Il n'y a pas de rencontre.**

- **14 octobre 2020**

Rencontre avec toutes les équipes pour les explications des corrections.  
Commentaires sur leur mémoire individuel.

Directives pour le mémoire collectif

(Non-enregistré)

- **19 octobre 2020**

**Semaine de relâche**

- **28 octobre 2020 à 16 heures**

Exposé magistral sur les techniques de plaidoirie/l'exposé de la cause et exercices oraux.

(Cours enregistré)

**Remise des mémoires collectifs, le 6 novembre 2020 avant 13h30 par Studium et par voie électronique au professeur et à l'autre équipe**

- **4 novembre 2020**

**16 heures** : Rencontre avec le groupe des défendeurs pour la pratique de la plaidoirie.

**17h15 heures** : Rencontre avec le groupe des demandeurs pour la pratique de la plaidoirie.

(Non-enregistré)

- **11 novembre 2020**

Pratique de chacune des équipes (demande et défense).Générale

Équipe A à 16 heures

Équipe B à 17 heures 45

(Cours enregistré)

- **16 au 20 novembre 2020/ PROCÈS SIMULÉ (dates à déterminer)**

Procès simulé de chaque équipe devant un juge  
(Procès enregistré)

- **25 novembre 2020 à 16 heures**

Bilan des activités.  
(Non-enregistré)

### **PRODUCTION DU MÉMOIRE INDIVIDUEL**

**Chacun** des étudiants représentant une partie devra déposer électroniquement au professeur un **mémoire de 15 à 20 pages** réalisé **selon les règles de la Cour d'appel du Québec, rédigé individuellement et traitant d'une partie seulement des questions en litige**, l'autre partie étant assurée par son coéquipier.

La date de production du mémoire individuel **est stricte**. Veuillez prendre note qu'aucun retard dans la remise ne sera accepté sans motifs jugés valables **par le vice-décanat**.

### **PRODUCTION DU MÉMOIRE COLLECTIF**

Chaque tandem devra produire son mémoire collectif, **d'une trentaine de pages** le **6 novembre 2020** avant 13 :30 par dépôt électronique sur Studium et à l'autre équipe.

Veuillez noter que les mémoires de toutes les parties au litige devront être déposés simultanément à la date prévue à l'échéancier, selon la formule du **dépôt croisé**. La date de production du mémoire collectif **est stricte**. Veuillez prendre note qu'aucun retard dans la remise ne sera accepté sans motifs jugés valables **par le vice-décanat**.

#### **Règles de forme :**

- Le mémoire doit être conforme aux Règles de la Cour d'appel en matière civile, selon les articles 41 à 49. Voir le site de la Cour d'appel : <http://www.tribunaux.qc.ca>.
- Selon l'article 21 des Règles, le mémoire est produit sur papier format 21,5cm x 28cm (8 1/2 x 11).

- La couleur de la couverture varie selon les parties: **jaune** pour la partie demanderesse (appelante), **vert** pour la partie défenderesse (intimée).
- Il doit avoir une table des matières à l'avant du cahier, dénonçant le contenu du mémoire.
- Le texte est présenté à au moins un interligne et demi, à l'exception des citations qui doivent être à interligne simple et en retrait. Le caractère à l'ordinateur est de douze points. Il est préférable d'utiliser la police Arial.
- Les paragraphes de l'argumentation sont numérotés.
- Les notes sont en bas de page.

## **PRODUCTION DES CAHIERS D'AUTORITÉS**

Seules les principales causes devront être produites et les parties demanderesse et défenderesse devront remettre un cahier conjoint par voie électronique sur Studium. Le cahier d'autorités devra être remis pour le juge la veille du procès simulé.

## **LE PROCÈS**

La session se clôture par un procès présidé par un juge. Le procès se fera en ligne. Le temps alloué à chaque procès est de moins de deux heures, **chaque plaideur disposant pour sa plaidoirie de 15 minutes. Le temps alloué aux réponses aux questions du juge ne devra pas dépasser 5 minutes.** L'horaire des procès sera communiqué au cours du trimestre d'automne. Le procès sera enregistré et un lien sera envoyé pour que les étudiants visionnent leur prestation.

## **MODE D'ÉVALUATION**

- Mémoire individuel (grille) : 50%
- Plaidoirie (grille) : 40%
- Participation active aux séances de travail et remise du cadre juridique et du plan. Le cadre juridique et le plan ne seront pas notés comme tel : 10%

## **PLAGIAT**

Les travaux présentés pour satisfaire aux exigences des cours doivent respecter le *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. L'utilisation des références est obligatoire lorsque l'étudiant utilise le texte ou les idées d'une autre personne.

## **DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUEL**

Les professeur(e)s et chargé(e)s de cours possèdent des droits de propriété intellectuelle sur le contenu de l'ensemble de leurs outils pédagogiques (plans, notes de cours distribuées, powerpoints, examens, solutionnaires, capsules vidéo, etc.).

Les instruments pédagogiques mis en ligne et/ou distribués par les professeur(e)s et chargé(e)s de cours sont pour le bénéfice personnel des étudiant(e)s et ne sont aucunement destinés à être retransmis ou autrement publiés ou redistribués.

Le droit à l'image des professeur(e)s et chargé(e)s de cours lors de leur prestation d'enseignement doit être respecté, de même que leur droit à ce que leurs cours ne fassent pas l'objet de prises d'enregistrements audio, vidéo ou de photos sans autorisation spécifique.

Le non-respect de ces droits peut entraîner des conséquences légales, et constitue une atteinte éthique.

Le corps professoral de la Faculté estime que l'apprentissage des étudiant(e)s doit être fondé sur la présence (en classe ou en ligne), l'attention et la participation active et le travail personnel à partir des instruments pédagogiques préparés ou recommandés par les professeur(e)s et chargé(e)s de cours.